

Décret n°<sup>2002 - 1 3 0</sup> du 26 Janvier 2002

portant nomination d'un administrateur-maire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu l'Acte fondamental ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 septembre 1990, telle que modifiée par la loi n° 9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République populaire du Congo ;

Vu la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et communes de plein exercice ;

Vu le décret n° 99-40 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des administrateurs-maires, des adjoints aux administrateurs-maires, des administrateurs-maires délégués et des secrétaires généraux des communes et des arrondissements ;

Vu le décret n° 99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et les indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu, ensemble, les décrets n° 99-1 du 12 janvier 1999 et n° 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres ;

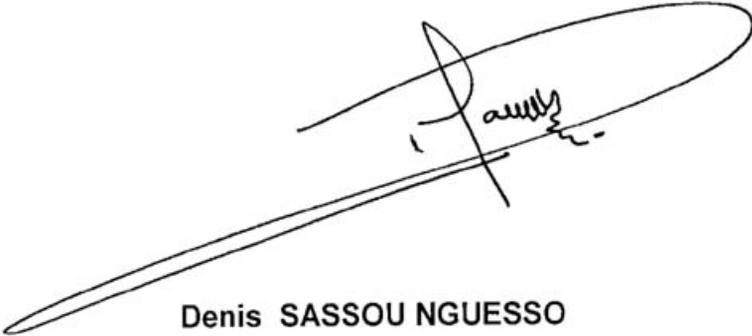
**DECRETE :**

**Article premier.-** Monsieur **Jacques NDOUMBA** est nommé administrateur-maire de la commune de Ouessou.

**Article 2.-** L'intéressé percevra le traitement et les indemnités prévus par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

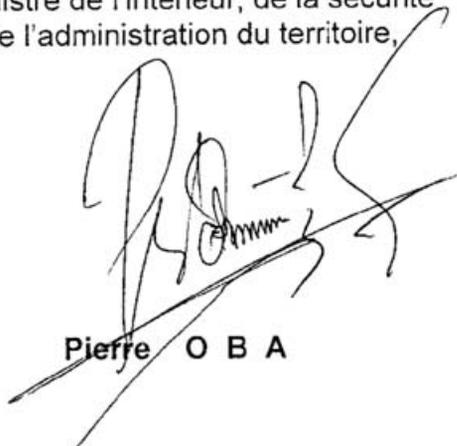
Fait à Brazzaville, le 26 Janvier 2002



Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité  
et de l'administration du territoire,



Pierre O B A

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,



Mathias D Z O N